



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 5 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Excusés : 10
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ FEVRIER, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 30 janvier 2024 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - Mme TCHOULANJIA - Mme TOUPANCE - Mr RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BECQUART - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - M. BOURDELET - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - M. FOUBERT . M. JACQUOT- M. LEOUCHER- M. LARGIER.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

<u>POUVOIRS :</u>			
M. BECQUART	à		Mme PIOT
Mme FERNANDES	à		Mme LA SPINA
Mme DE ALMEIDA LACERDA	à		M. OUMARI
M. BOURDELET	à		M. TASD'HOMME
M. SITA	à		Mme DANY
Mme ANANTHARAJAH	à		Mme VENTURINI
M. FOUBERT	à		Mme PHONGPRIXA

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

N°2024_02_05-18

Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles

Objet: Convention relative aux frais de scolarité et aux frais périscolaires, pour les élèves du dispositif UEEA à Serris

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L.212-8,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Serris afin que la commune de Pontault-Combault participe aux frais de scolarité et aux frais périscolaires d'un élève Pontellois-Combalusien scolarisé dans le dispositif spécifique UEEA pour l'année scolaire 2023-2024,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 22 janvier 2024,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

AUTORISE le maire à signer la convention avec la commune de Serris, relative aux frais scolaires et périscolaires pour les élèves Pontellois-Combalusiens scolarisés dans le dispositif spécifique UEEA pour l'année 2023-2024,

DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget 2024, à savoir 1300 € par an et par enfant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20240207-2023_02_05_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2024



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 7 février 2024

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault